

PAR COURRIEL : 

Lévis, le 11 juillet 2018



Objet : Demande d'accès – Statistiques culture du chanvre 2018
N/Réf : 18I014CM

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès qui m'a été transmise ce jour, par notre Centre de services d'Alma, à l'égard de l'obtention des renseignements concernant le nombre de clients et les superficies assurés pour la culture du chanvre du Programme d'assurance récolte, et ce, pour chacun de nos centres de services de même que pour les MRC du Centre de services d'Alma.

Dans un premier temps, je tiens à vous aviser que la protection d'assurance pour la culture du chanvre est en vigueur depuis l'année d'assurance 2018. Conséquemment, vous comprendrez que pour les années visées par votre demande, soit 2017 et les années antérieures, La Financière agricole ne détient pas cette information.

Eu égard à ce qui précède, vous trouverez en annexe deux tableaux regroupant les informations requises dans le cadre de votre demande.

Enfin, nous tenons à vous informer qu'en vertu de l'article 135 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1), une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par la Responsable de la loi sur l'accès, peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. À cet effet, vous trouverez ci-joint l'avis de recours.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La Responsable de la Loi sur l'accès
aux documents des organismes publics et sur
la protection des renseignements personnels,



Christine Massé

CM/sg

p. j.

Direction des affaires juridiques

1400, boul. Guillaume-Couture, 4^e étage
Lévis QC G6W 8K7
Téléphone : (418) 838-5606
Télécopieur : (418) 834-2238
Courriel : juridique@fadq.qc.ca